

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 14 SEPTEMBRE 1889

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu. — Notes historiques. — Entre poètes : Sonnets, par W. Chapman et Benjamin Sulte. — La littérature française au XVI^e siècle, par Paul Durand. — Etymologie : par H. Servadee. — Biographie de l'honorable juge Coursol, par Jules St-Elme. — Une vengeance par Mathias Fillion. — Feu Messire Benjamin-Victor Rousselot. — Pauvre colombe, par Henriette. — La mode pratique, par Cousine Jeanne. — Primes du mois d'août. — Variétés. — Récréations de la famille. — Choses et autres — Feuilletons : Sans-Mère (suite), Les Mystères de Panama (suite).

GRAVURES : Portrait de M. l'abbé Benjamin-Victor Rousselot, décédé. — Vue du Palais de Justice de Saint-Hyacinthe. — Canada : La chasse aux canards à Long Point Island, sur le lac Erié (cinq dessins). — Portrait de feu l'hon. Michel-Joseph-Charles Coursol. — Gravure du feuilleton.

Primes Mensuelles du "Monde Illustré"

1 ^{re} Prime	50
2 ^{me} "	25
3 ^{me} "	15
4 ^{me} "	10
5 ^{me} "	5
6 ^{me} "	4
7 ^{me} "	3
8 ^{me} "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.



** Je suis un peu en retard pour venir vous parler du cirque Barnum, mais vous accepterez sans doute mon excuse en apprenant que ce n'est pas précisément du cirque lui-même dont je veux vous entretenir, mais bien de la manière d'agir de ses employés.

J'étais à Québec quand les voitures de cette entreprise sont arrivées et, aussi badaud qu'un Parisien, je me suis mis à les suivre jusqu'à destination, un terrain vague qui fait partie de la zone militaire, près de la citadelle.

Aussitôt arrêtés, les énormes camions furent déchargés et l'on procéda immédiatement à l'établissement des tentes ; — travail très intéressant et qui demande beaucoup de discipline, d'habitude et d'ouvriers — et je vous laisse à penser quelle somme de travail et d'énergie il a fallu dépenser pour arriver en quelques heures à loger, installer et nourrir les centaines d'êtres — bêtes et gens — qui appartiennent à ce cirque.

Où, c'était vraiment chose curieuse que de voir ces deux cents ouvriers travailler sous les yeux de quatre ou cinq mille curieux.

Mais ce jour là était un dimanche, et, dans cette foule qui regardait, se trouvaient des magistrats, des échevins, des fonctionnaires divers, des gardiens de la paix, tous gens ayant la réputation de respecter les lois et surtout celle du repos dominical. Et personne ne paraissant étonné de voir tous ces hommes travailler, je me permis de constater tout haut que les employés du cirque Barnum me semblaient piétiner bien allègrement sur la loi du dimanche.

— C'est des Américains, dit quelqu'un derrière moi.

— Ça leur coûterait trop cher d'attendre, ajouta un autre ; puis les réflexions continuaient.

— Pour eux, il n'y a pas de dimanche qui tienne, il faut toujours travailler, mais on les paie bien.

— Il paraît que les frais s'élèvent à cinq mille piastres par jour.

— Les cirques sont très utiles, dit gravement un Prud'homme quelconque, ils sont instructifs, ils travaillent le dimanche, c'est vrai, mais c'est pour le bien des populations.

— Dites donc, le père, pas moins vrai que celui-ci va encore enlever vingt-cinq mille piastres à Québec, comme il en a emporté cinquante mille de Montréal, et qu'il va continuer à Trois-Rivières. Si vous appelez ça travailler pour le bien des populations !

— Des cirques, il en faut. On n'a rien, on ne sait où aller pour s'amuser. . . .

Toutes ces réflexions avaient bien leur valeur, mais aucune d'elles ne répondait à mon objection, ou plutôt ne justifiait à mon sens la violation de la loi, mais j'en ai conclu que le bon sens public tout en l'admettant en principe, d'une manière un peu vague, ne pouvait en forcer l'exécution d'une façon trop absolue.

Du reste, s'il fallait appliquer cette loi telle qu'écrite, toujours et dans tous les cas, on serait très embarrassé.

— Mais, me direz-vous, autrefois les chemins de fer ne marchaient pas le dimanche et on ne s'en trouvait pas plus mal.

C'est vrai, ils ne marchaient ni le dimanche ni les autres jours, pour la bonne raison qu'ils n'existaient pas. La lumière électrique ou même l'éclairage public le plus élémentaire, comme je l'ai dit l'autre jour, n'existait pas non plus, on assassinait beaucoup et on s'y habitait peut être à la longue, mais nous avons une foule de besoins nouveaux dont il faut tenir compte.

N'allez pas cependant déduire de ces réflexions que je veuille vous engager à travailler le dimanche, loin de là, je constate simplement des faits.

Je suis bien de l'avis de Vitteaut quand il dit que "le dimanche est un jour de repos imposé par l'hygiène aussi bien que par la religion," mais ce que je déteste, c'est l'hypocrisie de certains gens.

Aucun peuple, dit-on, ne respecte autant la loi du dimanche que le peuple anglais, mais il faudrait ajouter qu'on ne voit nulle part autant d'ivrognes le dimanche qu'en Angleterre.

** Dernièrement, un certain nombre de personnes se sont réunies afin de demander à l'administration de Brighton de supprimer les trains du dimanche entre Londres et Brighton. Cette plage est l'une des plus fréquentées de l'Angleterre, et nombre de citoyens de Londres s'y rendent le dimanche afin d'y respirer un air plus pur que celui des quais de la Tamise.

On n'a pas vu d'un bon œil cette façon agréable et hygiénique de passer le dimanche, et il a été jugé indispensable de convoquer une réunion des actionnaires de la compagnie, afin d'obtenir d'eux un vote pour ou contre le maintien des trains du dimanche.

Les principes religieux des actionnaires les auraient portés à l'abolition de ce scandale, mais leurs intérêts les engageaient à maintenir un état de choses à l'aide duquel ils touchaient d'excellents dividendes, c'est-à-dire que les principes religieux ont eu le dessous et, à une grande majorité, il a été décidé que le service continuerait le dimanche sur la ligne de Brighton.

Il est à remarquer que les employés eux mêmes ne sont pas mécontents de cette division, qui leur permet d'augmenter un peu leur maigre budget, attendu qu'ils reçoivent une haute paie quand ils travaillent le dimanche.

** Un forçat s'est évadé, la semaine dernière, du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Qu'un galérien cherche à s'échapper, rien de plus naturel, puis-qu'il est évident qu'on le garde de force entre quatre murs : qu'il réussisse à se sauver, je l'admets, surtout s'il est mal gardé, mais ce que je ne puis comprendre, ce sont les soins délicats dont on entoure les gredins que l'on est obligé d'enfermer pour les empêcher de faire du mal à la société.

Les journaux nous ont raconté que le prisonnier en question, n'ayant pas répondu à l'appel du

matin, un gardien se rendit à sa cellule et lui dit de se lever. Ne recevant pas de réponse, il le toucha du doigt, et le même silence accueillant cette légère poussée, il alla prévenir un de ses chefs. Celui-ci alla à son tour à la cellule et constata que le lit ne contenait qu'un mannequin.

Eh bien ! ce qui m'étonne, c'est que le premier gardien n'ait pas tout d'abord secoué et jeté à terre ce qui devait être le prisonnier, et qu'il ait pris tant de précautions pour ne pas être un peu brusque.

Mais il paraît que les forçats ont droit à beaucoup d'égards.

C'est, du reste, un peu partout la même chose, même quand il s'agit d'exécuter un condamné à mort, et la récente exécution, à Paris, de deux affreux gredins, a rappelé les vers d'Eugène Godin :

Tout est prêt : l'aube vient, quatre heures ont sonné,
C'est le moment d'aller querir le condamné !
Monsieur le directeur entre dans la cellule :
L'escarpe dort. On va lui dorer la pilule :
Il fait dodo, l'escarpe ! il s'agit d'être humain.
Monsieur le directeur, son chapeau dans sa main,
Jette un regard éteint sur tout son entourage,
Et babillote : " Allons... mon ami... du courage ! "
On dirait qu'il se parle à lui, tant il est blanc,
Et tant sa langue adhère à son palais tremblant.
Misère ! J'entrerais couvert, moi, dans cet antre.
C'est à grands coups de poing et de pied dans le ventre
Que je recueillerais le reptile endormi.
Ah ! je l'arrangerai, moi, votre " pauvre ami "
Voyez-vous cet enfant ! cet innocent ! cet ange
A qui l'on dit : " Pardon " parcequ'on le dérange !
Je lui crierais : " Debout, crapule ! il faut marcher ! "
Et, par la peau du cou le portant au boucher !
J'ajouterais dans mon ivresse et dans ma joie :
— Eh bien ! Pais le malin, à présent, qu'on te voie !

C'est rude, c'est violent, c'est brutal, oui, mais lui, l'assassin, a-t-il pris tant de précautions pour sa victime ? Et pourquoi rendre la mort si douce à celui qui a infligé une si terrible agonie à l'homme qu'il a tué ?

En Amérique et en Angleterre on voit souvent des jeunes filles et des femmes envoyer des fleurs aux condamnés à mort et cet excès de sensibilité n'étonne personne dans ces pays d'excentriques.

Ah ! s'ils vous avaient tenues dans leurs mains, mes demoiselles, ces bandits que vous couvrez de roses !

** Comme tous les journaux, littéraires aussi bien que politiques, s'occupent de la grande question de l'abolition de la langue française dans Manitoba, et de la cessation de son enseignement dans Ontario, je crois avoir le droit de rappeler quelques souvenirs historiques à ce sujet.

— Ceci se passait en 1842, en pleine chambre, alors que l'usage de la langue française était interdit, puisqu'il avait été aboli par l'acte d'union.

M. La Fontaine venait de se lever pour la première fois afin de discuter un point de politique quelconque (vous voyez que je ne veux pas en faire) et commençait à s'exprimer en français, quand un autre député, M. Dunn, lui demanda de parler en anglais et s'attira la réplique suivante, admirable d'énergie et de patriotisme :

L'honorable membre qu'on nous a si souvent représenté comme un ami de la population française, a-t-il donc oublié que j'appartiens à cette race si horriblement maltraitée par l'acte d'union ? Si c'était le cas, je le regretterais beaucoup.

Il me demande de prononcer dans une langue autre que ma langue maternelle, le premier discours que j'ai à prononcer dans cette chambre ! Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise.

Mais je dois informer l'honorable membre, les autres honorables membres et le public, au sentiment de justice duquel je ne crains pas d'appeler, que quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes Canadiens-français, ne fut-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'acte d'union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada.

Je le dis à mes compatriotes, je le dis à moi-même.

Quel courage ! quelle noblesse ! que! défi !
Ah ! ce fut une belle journée que celle où l'on vit un vaillant, un vaincu cependant, se lever ainsi et jeter à la tête des vainqueurs ces paroles vibrantes comme les notes du clairon qui sonne la charge ! Ces mots là font leur trouée en passant dans les rangs ennemis.